



Saint-Cyprien, le Jeudi 21 juillet 2022

**Arrêté permanent n° 22/TECH-P/540
Portant réglementation du stationnement**

RUE JULES LEMAÎTRE

MAIRIE DE SAINT-CYPRIEN

Le Maire de la Commune de Saint-Cyprien,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-25, R. 417-3, R. 417-9, R. 417-10, R. 417-11 et R. 417-12

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription, le livre 1, 5ème partie, signalisation d'indication, des services et de repérage et le livre 1, 7ème partie, marques sur chaussée

VU la délibération du conseil municipal en date du 22 Février 2021 portant délégation de M. Thierry SIRVENTE aux fonctions d'adjoint au Maire dans le rang n°4.

CONSIDÉRANT qu'il incombe à l'autorité détentrice du pouvoir de police de circulation de veiller à la sécurité des usagers, à la commodité de l'utilisation de la voie publique et à la protection de l'environnement et de la tranquillité publique

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Les véhicules de transport de fonds ou de métaux précieux ont un emplacement de stationnement réservé 1 RUE JULES LEMAÎTRE conformément au plan joint au présent arrêté. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R. 417-11 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté abroge et remplace toutes les dispositions contraires antérieures.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services et Le Maire de la Commune de Saint-Cyprien sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Saint-Cyprien, le 21 juillet 2022

Pour le Maire,
Adjoint à la Sécurité

Thierry SIRVENTE



Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte
Consécutivement à son affichage
le : **27 JUL. 2022**

e transporteur de fond

Légende

- Ambiance Beauté
- be.ENERGISED Charging Station
- Ccas
- École Primaire François Desnoyer
- Pharmacie du Village ou Pharmacie RC
- Sans titre - Polygone



Saint Cyprien, le 24 JUIL. 2022

Pour le Maire,

L'Adjoint à la Sécurité,

Thierry SIRVENTE

